

**ASSOCIATION LE KIOSQUE
CENTRE D'ACTION CULTURELLE**

*Association
Loi du 1er juillet 1901*

*7, place Juhel – BP 433
53107 MAYENNE cedex*

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels



**Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT**
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél. 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail : beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LE KIOSQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE KIOSQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

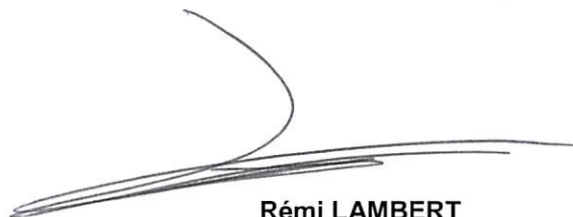
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 29 mai 2019

Pour **TGS France Audit**,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 200	634	4 566		4 566
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3 000	3 000			
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 602	38 472	2 130	2 667	- 537
Autres immobilisations corporelles	23 715	15 139	8 577	10 999	- 2 422
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	100		100	100	
Prêts					
Autres immobilisations financières	20		20	20	
TOTAL (I)	72 637	57 244	15 393	13 786	1 607
Stocks en cours					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	37 253		37 253	49 382	- 12 129
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	209		209	596	- 387
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 654		4 654	8 671	- 4 017
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 634		8 634	9 529	- 895
. Autres	3 011		3 011		3 011
Valeurs mobilières de placement	415		415	415	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	211 610		211 610	158 216	53 394
Charges constatées d'avance	1 139		1 139	1 845	- 706
TOTAL (II)	266 925		266 925	228 655	38 270
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	339 562	57 244	282 318	242 440	39 878

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	104 373	99 301	5 072
. Report à nouveau	-1 666		- 1 666
. Résultat de l'exercice	38 276	3 405	34 871
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	140 983	102 706	38 277
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	14 094	18 040	- 3 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 683	13 960	- 2 277
Fournisseurs et comptes rattachés	46 278	37 347	8 931
Autres	65 470	60 207	5 263
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	3 810	10 179	- 6 369
TOTAL (IV)	141 335	139 734	1 601
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	282 318	242 440	39 878
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	0		0	1 373	- 1 373 -100
Production vendue biens					
Production vendue services	73 887		73 887	72 309	1 578 2,18
Montants nets produits d'expl.	73 887		73 887	73 682	205 0,28
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			654 510	683 125	- 28 615 -4,19
Cotisations			1 282	1 355	- 73 -5,39
Autres produits			11 847	11 242	605 5,38
Reprise de provisions					
Transfert de charges			15 303	8 772	6 531 74,45
Sous-total des autres produits d'exploitation			682 942	704 493	- 21 551 -3,06
Total des produits d'exploitation (I)			756 829	778 175	- 21 346 -2,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			930	963	- 33 -3,43
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			930	963	- 33 -3,43
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges				41 470	- 41 470 -100
Total des produits exceptionnels (IV)				41 470	- 41 470 -100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			757 759	820 608	- 62 849 -7,66
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL			757 759	820 608	- 62 849 -7,66

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		248	- 248	-100
Variations stocks de marchandises				
Autres achats non stockés	257 212	270 155	- 12 943	-4,79
Services extérieurs	43 453	35 649	7 804	21,89
Autres services extérieurs	93 897	135 081	- 41 184	-30,49
Impôts, taxes et versements assimilés	5 791	6 211	- 420	-6,76
Salaires et traitements	225 019	270 838	- 45 819	-16,92
Charges sociales	74 370	81 513	- 7 143	-8,76
Autres charges de personnels		378	- 378	-100
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	5 865	2 312	3 553	153,68
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	11 664	14 731	- 3 067	-20,82
Total des charges d'exploitation (I)	717 271	817 117	- 99 846	-12,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	146	86	60	69,77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	146	86	60	69,77
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	2 066		2 066	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	719 483	817 203	- 97 720	-11,96
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	38 276	3 405	34 871	N/S
TOTAL GENERAL	757 759	820 608	- 62 849	-7,66
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	29 319	57 560	- 28 241	-49,06
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	29 319	57 560	- 28 241	-49,06
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	29 319	57 560	- 28 241	-49,06
Total	29 319	57 560	- 28 241	-49,06

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 282 318€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 276€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/04/2019 par le Conseil de Gestion.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le CICE 2018 totalise 6720€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière de formation, de recrutement et de reconstitution du fonds de roulement.

Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles. Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La méthode de comptabilisation des composants n'a pas été appliquée. L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Pour les autres biens, les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 000	5 200		8 200
Immobilisations corporelles	62 045	2 272		64 317
Immobilisations financières	120			120
TOTAL	65 165	7 472		72 637

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 000	634		3 634
Immobilisations corporelles	48 379	5 231		53 611
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	51 379	5 865		57 244

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	5 200	634	4 566	3 ans
Logiciel office	3 000	3 000	0	1 an
Materiel et outillage	40 602	38 472	2 130	2 à 5 ans
Materiel bureau et informat	23 715	15 139	8 577	1 à 3 ans
TOTAL	72 517	57 244	15 273	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	20		
Actif circulant et charges d'avance	54 900	54 900	
TOTAL	54 920	54 900	

Notes sur le bilan actif (suite)

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	3 011
TOTAL	3 011

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	14 094	3 981	10 113	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	46 278	46 278		
Dettes fiscales et sociales	64 028	64 028		
Dettes sur immobilisations	1 212	1 212		
Autres dettes	483	483		
Produits constatés d'avance	3 810	3 810		
TOTAL	129 906	119 793	10 113	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	24 984
Dettes fiscales et sociales	29 475
Autres dettes	
TOTAL	54 459

Produits constatés d'avance
Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	0	0,00 %
Prestations de services	67 700	91,63 %
Produits des activités annexes	6 187	8,37 %
TOTAL	73 887	100.00 %

Autres informations

MISES A DISPOSITION

Locaux place Juhel

La ville de Mayenne met à disposition du Kiosque des locaux : 7 et 9 place Juhel à MAYENNE.

La Communauté de Communes en assure les charges d'entretien. Cet avantage s'élève à 1 707.36 €. Le loyer versé à la ville de Mayenne, propriétaire des locaux est de 4 493 €.

Autres locaux : ex.CAM, Visitation, chapelle des Calvairiennes

Les loyers versés à la Ville de Mayenne, propriétaire, s'élèvent à 47 129 €

Personnel

La Communauté de Commune du Pays de Mayenne met des salariés à disposition du Kiosque (2 secrétaires, 1 électricien, 1 femme de ménage et services techniques) sans contrepartie financière.

L'ensemble de ces avantages s'élève à 135 451 €.

Matériel, mobilier et véhicule

La communauté de Commune du Pays de Mayenne met à disposition du Kiosque du matériel et du mobilier. Elle procède également à la location de véhicules. Elle pourvoit aussi à l'entretien de véhicules.

L'ensemble de ces avantages s'élève à 1 356 €.

Bénévolat

Nous vous précisons que le centre d'action culturelle « LE KIOSQUE » a bénéficié au titre de l'année 2018 de 2 967.5 heures pour l'ensemble du bénévolat.

Autres informations (suite)

SUBVENTIONS/ PARTENARIAT / MECENAT 2018 TTC

Les subventions obtenues au titre de cet exercice sont réparties ainsi :

- Subvention intercommunale 2018 au titre :
- de la subvention de fonctionnement 504 668 €

Sous total subventions TTC 504 668 €

- Subvention région, Centre d'Art Contemporain 12 000 €
- Subvention région « croq les mots, marmots ! » 15 000 €
- Subvention région « résidences », spectacle 10 000 €
- Subvention région « 53 Tours » 2 500 €
- Subvention RME e-storie 4 000€
- Subvention conseil départemental 47 400 €
- Subvention DRAC, Centre d'Art Contemporain 13 000 €
- Subvention DRAC Sodavi Colloque 10 000€
- Subvention DRAC « croq les mots, marmots ! » dont Premières pages 20 000 €
- Subvention CC MAYENNE COMMUNAUTE « croq les mots, marmots ! » 15 950 €
- Subvention CC Bocage Mayennais « croq les mots, marmots ! » 4 456 €
- Subvention CC Ernée « croq les mots, marmots ! » 4 783 €
- Subvention CC Monts des Avalloirs « croq les mots, marmots ! » 3 811 €
- Subvention DDCSPP « croq les mots, marmots ! » 1 500 €
- Subvention CAF 53 « croq les mots, marmots ! » 8 000 €
- Subvention Le Grand T Voisinage 3 408€

Sous total subventions TTC 175 808 €

- Participation CHNM 6 209 €
- Participation Spectacles Vivants en Bretagne 4 111 €
- Participation Les Possibles 713 €
- Participation Musée du Château 1 050 €

Sous total participations TTC 12 083 €

Autres informations (suite)

• Mécénat LH pizz la tour de Pise	500 €
• Mécénat Onda	5 200 €
• Mécénat Grand Hôtel	450 €
• Mécénat Caisse d'épargne	300 €
• Mécénat LBS production	500 €
• Mécénat Fiteco	1 700 €
• Mécénat Hyper U	500 €
• Mécénat Le Marais	400 €
• Mécénat Leclerc	400 €
• Mécénat Mayen Voyages	300 €
• Mécénat Leb	1 300 €
• Mécénat La Tour des Anglais	100 €
Sous total mécénat	11 650 €
TOTAL GENERAL 2018	704 209€

Autres informations (suite)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant hors taxes des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est élevé à 4149 € au titre de la mission légale des commissaires aux comptes.
Ils ne concernent que la mission légale de certification des comptes.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il a été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux de croissance des salaires : 1,5%
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de survie : INSEE F-2010-2012

- En fonction de ces paramètres, le total de la dette actuarielle s'élève à 47 078€, charges patronales comprises.
Elle n'a pas été comptabilisée au passif du bilan.

- Le montant des versements effectués dans le cadre du compte épargne collectif s'élève au 31 décembre 2018 à 45 955€.